



<b>VILLE DE MONT DE MARSAN</b>	<b>DÉCISION DU MAIRE</b>  N° 2022/07 - 0130
------------------------------------	---

<b>SERVICE ÉMETTEUR</b>  Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	<b>OBJET :</b> <b>PRESTATIONS DE SERVICES DE GARDIENNAGE ET DE SÉCURITÉ</b> <hr/> <b>Nomenclature Acte :</b> <b>1.1.2 - Marchés sur appel d'offres</b>
--	---

**Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,**

**Vu** l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisant notamment aux opérations de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics,

**Considérant** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget,

**Expose :**

Un appel d'offres a été lancé le 02 mai 2022 au BOAMP et au JOUE pour une remise des offres au 03 juin 2022, conformément aux dispositions des articles L 2124-1 et R 2124-1 du code de la commande publique, afin de désigner les attributaires des accords cadres relatifs aux prestations de services de gardiennage et de sécurité conclus pour une durée de un an à compter de sa notification et reconductible 3 fois 1 an (sans montant minimum ni maximum de commandes).

Conformément aux critères de choix énoncés dans le règlement de consultation et portant sur la valeur technique (60%) et le prix (40), la commission d'appel d'offres a décidé, dans sa séance du 21 juin 2022, d'attribuer les accords cadres sur la base des offres économiquement les plus avantageuses, présentées par les sociétés suivantes :

- lot 01 Prestations diverses à la société TELO SECURITE (31 Pechbonnieu)
- lot 02 Fêtes de la Madeleine : Périmètre toilettes – Autres interventions à la société TELO SECURITE (31 Pechbonnieu)
- lot 03 Fêtes de la Madeleine : Quartiers – Camping à la société TARGET SECURITY (56 Pontivy)
- lot 04 Fêtes de la Madeleine : Arènes – Parking officiel à la société TELO SECURITE (31 Pechbonnieu)

**Décide** d'intervenir à la signature des accords cadres dans les conditions détaillées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché/Publié le 04/07/2022

ID : 040-214001927-20220704-2022\_07\_0130-AU



Fait à Mont de Marsan, le 04 JUIL. 2022

Charles DAYOT  
Maire de Mont de Marsan



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).